



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 17 septembre 2013

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2013
3. Remerciements à Mme Caroline Kenklies et à M. Stéphan Vionnet
4. Reprise par la Commune d'Attalens des structures d'accueil de l'Association *Les Petits Lions*
 - 4.1. Présentation
 - 4.2. Rapport de la Commission financière
 - 4.3. Approbation de la reprise par la Commune d'Attalens des structures d'accueil de l'Association *Les Petits Lions* :
décision
5. Planification financière 2014-18 : information
6. Décompte final relatif à la construction de la salle de gym *Les Etoiles* et du bâtiment scolaire *Le Mouton*
 - 6.1. Rapport du Conseil communal
 - 6.2. Préavis de la Commission financière
 - 6.3. Approbation du décompte final
7. Election d'un-e membre de la commission des naturalisations
8. Election d'un-e membre de la commission financière pour entrée en fonction le 1^{er} octobre 2013
9. Election d'un-e scrutateur/trice suppléant-e
10. Informations du Conseil communal
11. Divers

* * * * *

M. Roland Dumoulin, Président du Conseil général (ci-après CG), salue ses collègues du CG, le Conseil communal (ci-après CC), les représentants de la presse, le public et leur souhaite la bienvenue. Il souhaite également la bienvenue à MM Cédric Perroud et Jacques Bellin, qui ont été élus suite aux démissions de M. Vionnet et de Mme Kenklies.

Sept Conseillers communaux sont présents.

La convocation a été adressée à chaque Conseiller général en date du 3 septembre 2013. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation et de l'ordre du jour.

1. Appel

Présents : 25 (26 dès 20h00) conseillers généraux
Excusés : Mme Alexandra Savoy et M. Jean-François Tomare
Absents : MM Raphael Richoz et Raymond Tinguely

Le quorum étant atteint, **M. le Président** constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

2. Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2013

Le procès-verbal a été remis aux Conseillers généraux par courriel dans les délais légaux. Le procès-verbal n'appelle aucune remarque particulière. **M. le Président** soumet ce dernier à l'approbation du CG.

Au vote, le procès-verbal du 2 juillet 2013 est approuvé par 25 voix.

3. Remerciements à Mme Caroline Kenklies et à M. Stéphan Vionnet

M. le Président remercie Mme Kenklies pour les 2 années et demi passées au sein du Conseil général. Il lui adresse ses meilleurs vœux pour son avenir professionnel et privé.

Il s'adresse ensuite à M. Vionnet et le remercie également pour les 22 ans passés au service de la commune au sein du CG et du CC.

4. Reprise par la Commune d'Attalens des structures d'accueil de l'Association Les Petits Lions

4.1. Présentation

Mme Isabelle Gabriel, secrétaire-caissière de l'association, se récusé.

M. le Président donne la parole à **MM. André Blunsch** et **Roland Besse**, Conseillers communaux. M. Besse rappelle que depuis 2007 les communes doivent évaluer les besoins de garde sur leur territoire. Lorsque cette évaluation a été faite, il y avait déjà un besoin pour 40 places. En 2009, l'Association des Petits Lions a été créée en mettant en place une crèche-garderie et un accueil extrascolaire. Il y a actuellement une 60aine d'enfants inscrits à la crèche avec une autorisation de 20 places par jour. Concernant l'AES, **M. Blunsch** rappelle qu'en 2007, la commune s'occupait de l'accueil des enfants à midi et pour les devoirs surveillés. Actuellement le nombre d'enfants accueillis a quadruplé certains jours et l'offre d'accueil étendue. La structure des Petits Lions nécessite évidemment du personnel d'encadrement qualifié, selon les normes cantonales. **M. Besse** relève également que l'administration de la crèche et de la garderie est un poste important, puisqu'il faut notamment remplir des statistiques cantonales pour l'obtention de subventions, ces dernières diminuant les frais effectifs facturés aux parents. La facturation et la gestion du personnel demandent également du travail administratif, y compris pour la planification du personnel.

M. Blunsch rappelle les avantages liés à la reprise des structures d'accueil : intégration dans une structure professionnelle, contrôle des coûts par la commune, sécurité de l'emploi et conditions de travail pour le personnel, structure bénéficiaire à l'heure actuelle.

M. Grau demande si l'Association est liée à une seule commune et s'il est possible d'avoir plusieurs associations par commune.

M. Blunsch répond que pour l'AES, nous accueillerons des enfants d'Attalens et de Granges. Deux communes sont donc liées par convention. Il confirme qu'il peut y avoir plusieurs associations par commune. Il précise que l'association va être dissoute et que les structures seront reprises par la commune au 1.1.2014. La dissolution ne sera effective qu'une fois les comptes 2013 approuvés par l'assemblée générale.

M. Grau relève donc qu'une nouvelle association ferait de la concurrence à la commune.

M. Besse répond par l'affirmative tout en soulignant qu'il y a un manque chronique de places dans la région. De nouvelles structures ne seraient que bénéfiques.

Mme Richoz intègre la séance à 20h00.

Mme Karlen demande pourquoi la commune devrait reprendre l'association et où se situe le problème pour que cette démarche ait été entreprise ?

M. Besse répond qu'il n'y a pas de problème financier. C'est toutefois un comité de bénévoles qui gère plusieurs dizaines de personnes pour un budget proche du million. C'est donc une structure lourde à gérer pour des bénévoles qui assument d'importantes responsabilités. Le comité a donc approché le CC pour analyser la possibilité de reprendre les structures d'accueil.

M. Haechler demande si cela impliquera des changements pour le personnel, si tout le personnel sera repris et à quelles conditions.

M. Besse répond que le personnel éducatif, en termes d'équivalents plein temps, est défini par les directives du SEJ. La structure éducative est donc reprise dans son ensemble.

M. Blunschi ajoute que le personnel est au courant de ce qui l'attend et a remercié le comité d'avoir entrepris cette démarche.

M. Michel Savoy, Syndic, ajoute que la démarche a été expliquée officiellement il y a quelques semaines au personnel communal. En raison du triplement de nombre d'employés communaux, la structure administrative devra se réorganiser (finances, ressources humaines). Le personnel communal n'a pas émis de vœux particuliers, ni manifesté d'inquiétude.

M. Grau demande comment les bénévoles seront remplacés ? De plus, et en lien avec les fusions de communes, il demande si les communes de Granges et Bossonnens sont au courant.

M. le Syndic répond qu'il y a déjà l'association le Chat Botté à Bossonnens. Pour Granges, avec qui nous collaborons pour l'AES, aucun changement n'est prévu. Pour la petite enfance, Granges avait déjà refusé en 2009 d'intégrer la démarche. Toutefois, ces deux communes sont conventionnées avec les Petits lions. Il n'y a aucune influence par rapport à d'éventuelles fusions.

M. Besse ajoute que les bénévoles étaient membres du comité. Ils avaient notamment pour objectif de prendre les décisions au niveau stratégique. Le travail dans les structures se fait toutefois par des professionnels engagés.

Mme Dewarrat demande si l'entier du personnel sera repris par la commune.

M. Blunschi répond que l'ensemble du personnel sera repris conformément aux normes du SEJ. Pour l'administration, il faudra trouver des synergies avec le fonctionnement administratif communal.

M. Bernard demande si cela engendrera un coût supplémentaire pour la commune.

M. Besse répond que ce ne sera pas le cas. La commune reprend une activité qui fonctionne avec le personnel en place. Aucun engagement supplémentaire n'est prévu.

M. Cédric Perroud a bien entendu que l'offre n'est pas assez importante dans la région. Il demande si le CC a l'intention d'étendre l'offre ou simplement de répondre au même besoin.

M. Besse répond que la garderie pourrait accueillir plus d'enfants. Il faudrait pour cela plus de personnel. Le CC n'a pas encore pris de décision. Il souhaite reprendre la structure dans un 1^{er} temps et voir à terme si le nombre de places peut être augmenté.

M. Blunschi ajoute que pour l'AES, toutes les demandes ont pu être absorbées. Il faut s'attendre toutefois à plus de demandes avec pour corollaire plus de personnel et des locaux. Il souligne qu'un jour peut-être la capacité des structures d'accueil sera atteinte et qu'il faudra fixer un plafond, comme l'a d'ailleurs relevé le SEJ.

M. Guillaume Savoy demande ce qui a poussé le CC à proposer la reprise des deux structures d'accueil, alors qu'en cas de reprise d'une seule, c'est l'AES qui était privilégiée.

M. Besse répond que le poids des responsabilités assumées par le comité de bénévoles a poussé le CC à proposer cette solution.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

4.2. Rapport de la commission financière

M. le Président donne la parole à M. Laurent Menoud, Président de la commission financière (ci-après CF).

La CF donne son préavis favorable

4.3. Approbation de la reprise par la Commune d'Attalens des structures d'accueil de l'Association *Les Petits Lions* : décision

M. le Président soumet au vote la reprise des structures d'accueil.

Au vote, la reprise par la Commune d'Attalens des structures d'accueil de l'Association *Les Petits Lions* est approuvée par 25 voix.

M. Besse remercie le CG au nom du comité de l'association.

Mme Gabriel réintègre la séance.

5. Planification financière 2014-18 : information

M. le Président donne la parole à M. le Syndic. Ce dernier relève que cette information a pour but de préparer la séance du budget en décembre 2013. Quatre clés de répartition ont servi à établir une planification plus fine :

- évolution des arrivées selon PAL
- évolution selon enfants au cercle scolaire
- population dite légale pour les rentrées fiscales
- évolution des contribuables

Ces clés ont été appliquées à toutes les charges qui peuvent être influencées par ces données. Chaque responsable de dicastère a également intégré ses propres investissements en y introduisant les charges induites jusqu'en 2018 (amortissements, intérêts, entretien des infrastructures, etc.). Quatre variantes ont été établies.

Variante n°1 : budget intégrant tous les investissements prévus en 1^{ère} discussion du CC avec un taux d'imposition inchangé. Résultat en 2014 : déficit d'environ Fr. 640'000. Dès 2017, l'excédent de charges dépasse le 5% toléré par le canton.

Avantages de la situation : attrait fiscal avec un taux d'imposition stable.

Inconvénients de la situation : image et crédibilité de la commune puisqu'on réalise tous les investissements en présentant des déficits chroniques importants ; incohérence entre attrait fiscal et déficits de plus en plus importants ; réduire les dépenses de fonctionnement en cherchant des économies, alors qu'il devient de plus en plus difficile de compresser les dépenses ; réaction du Service des communes ; augmentation de la dette.

Variante n°2 : budget économe mais déficitaire avec taux d'imposition inchangé. Le budget a été « raboté » au maximum, sans tenir compte des frais d'entretien. Il s'agit d'un budget très strict, mais en aucun cas réaliste. Malgré la diminution des charges, un déficit de Fr. 340'00.- en 2014 est budgété.

Inconvénients : image d'une commune qui n'arrive pas à équilibrer son budget et qui stagne en apportant aucun soin, ni aucune amélioration à ses infrastructures ; le CC considère qu'un budget déficitaire met en évidence une mauvaise gestion, donne une image défavorable vis-à-vis des partenaires, des citoyens, du canton et des banques (conditions futures d'emprunt?) et rend difficile l'anticipation des investissements futurs ; budget irréaliste, puisque l'augmentation de la population engendre des frais d'infrastructures et des investissements ; l'effet des constructions scolaires sur le résultat d'exploitation est incontournable ; doit-on abandonner les projets développés depuis plus de 7 ans (ressources importantes investies; réaction de nos partenaires, des citoyens) ; crédibilité financière et des autorités (courage « politique ») ; réaction du Service des communes.

Variante n°3 : budget réaliste et raisonnable en réalisant les investissements planifiés et connus avec une augmentation d'impôts à 83 sans connaître précisément les charges de district (C.O., Hôpitaux, EMS). Dès 2017, le seuil de 5% d'excédent de charges serait dépassé.

Avantages : taux d'imposition parmi les plus bas du district ; image de finances communales saines, bien gérées et planifiées ; réalisation des projets d'infrastructures développés ces dernières années ; version réaliste et rationnelle (charges de district ne grèveront pas le budget ces 4 à 5 prochaines années) ; anticipation au moyen d'outils prévisionnels (PAL et démographie) ; moyens pour assumer ce qui fait notre bonne réputation et suivi du programme de législation.

Variante n°4 : budget planifié avec les charges de district et une augmentation du taux d'imposition à 90.

Avantages : anticiper le taux d'imposition à long terme ; solidarité avec les communes du district.

Inconvénients : risque de sous-estimer les charges de district et donc le niveau d'imposition pour les assumer à long terme ; trop d'inconnues pour formuler une proposition concrète et justifiable ; crainte que les projets de district ne péjorent nos investissements.

Après toutes ces réflexions, **M. le Syndic** estime qu'il faut se poser la question du maintien des services et infrastructures de qualité qui font la bonne réputation d'Attalens. Si c'est le cas, il faut alors se donner les moyens de nos ambitions et prendre une décision dans le cadre du prochain budget. Actuellement, le CC n'a pas pris d'option sur ces variantes. Dès que le budget sera défini et arrêté, le CC se déterminera et soumettra une proposition au CG.

M. Grau demande ce qui a amené à cette évolution du besoin en infrastructures ? L'augmentation d'impôts est-elle la seule solution ?

M. le Syndic répond que les charges sont de plus en plus importantes. L'état des finances cantonales pèse de plus en plus sur les communes et se reporte sur nos charges de fonctionnement. Du point de vue de l'évolution démographique, le CC n'a pu que la subir face à une forte demande, mais nous ne sommes pas les seuls. Concernant les infrastructures scolaires, notre besoin futur est de 9 salles de classe. Mais en 2006, lors de la demande de crédit pour les bâtiments scolaires, il a fallu insister auprès du canton pour avoir 5 salles de classes. M. le Syndic ajoute que les charges de district vont dans le sens d'une augmentation, car comme nous, le district a subi la même évolution démographique. Ces dernières années nous avons également l'avantage de pouvoir compter sur les rentrées liées à un haut contribuable qui apportait 1/6 des rentrées fiscales à lui tout seul. Il était agréable d'envisager le futur avec une telle manne. Mais cette influence se reporte encore actuellement sur certains indicateurs communaux. Finalement, cela fait 15 ans que les impôts diminuent à Attalens, soit du point de vue communal ou du point de vue cantonal.

Mme Karlen demande encore combien de temps le haut contribuable pèsera sur nos statistiques.

M. le Syndic répond encore quelques années. Il ajoute que pour l'instant la péréquation financière nous est favorable, mais les subventions cantonales vont aussi diminuer.

M. Menoud demande si l'incidence d'une fusion des communes du district a été prise en compte dans ces variantes.

M. le Syndic répond qu'une fusion n'a pas été prise en compte en tant que variante, car nous n'avons pas assez d'informations.

6. Décompte final relatif à la construction de la salle de gym *Les Etoiles* et du bâtiment scolaire *Le Mouton*

6.1. Rapport du Conseil communal

M. le Président donne la parole à **M. Besse**. Ce dernier décrit le décompte final sur la base du document qui a été remis à chaque membre du CG et conclut par un total de dépenses de Fr. 11'275'357.65 avec un montant disponible final, déduction faite des remboursements d'assurances et des subventions, de Fr. 103'430.80 sur le total des crédits votés par le CG.

6.2. Préavis de la commission financière

M. le Président donne la parole à **M. Laurent Menoud**, Président de la CF. **La CF donne son préavis favorable**

6.3. Approbation du décompte final

M. le Président soumet au vote l'approbation du décompte final.

Au vote, le décompte final est approuvé par 26 voix.

M. Besse remercie particulièrement toutes les personnes qui se sont impliquées depuis le mois de février 2006 à la réalisation de ces constructions scolaires.

7. Election d'un-e membre de la commission des naturalisations

M. le Président donne lecture de la lettre du groupe OSE qui propose la candidature de Mme Nicole Bourquin. Il n'y a pas d'autre candidature.

Résultat du vote :

Bulletins délivrés : 26

Bulletins rentrés : 26

Bulletins blancs ou nuls : 2

Bulletins valables : 24

Est élue par 24 voix, Mme Nicole Bourquin. Il y a 2 bulletins blancs.

8. Election d'un-e membre de la commission financière pour entrée en fonction le 1^{er} octobre 2013

M. le Président donne lecture de la lettre du groupe OSE qui propose la candidature de M. Peter Haechler. Le groupe PAI-UDC-RL propose la candidature de M. Cédric Perroud.

Résultat du vote :

Bulletins délivrés : 26

Bulletins rentrés : 26

Bulletins blancs ou nuls : 1

Bulletins valables : 25

Est élu par 16 voix, M. Peter Haechler. Il y a 1 bulletin blanc.

M. Perroud a obtenu 9 voix.

M. Haechler accepte son élection et remercie de la confiance témoignée.

9. Election d'un-e scrutateur/trice suppléant-e

M. le Président donne lecture de la lettre du groupe PAI-UDC-RL qui propose la candidature de Mme Caroline Zanetti. Il n'y a pas d'autre candidature.

Résultat du vote :

Bulletins délivrés : 26

Bulletins rentrés : 26

Bulletins blancs ou nuls : 1

Bulletins valables : 25

Est élue par 25 voix, Mme Caroline Zanetti. Il y a 1 bulletin blanc.

Mme Zanetti accepte son élection et remercie de la confiance témoignée.

10. Information du Conseil communal

M. le Président donne la parole à **M. le Syndic** qui apporte une précision concernant l'utilisation de la salle de l'Ange pendant les lotos. Le tenancier et l'Union des sociétés ont en effet convenu que la partie du restaurant ne serait plus utilisée pour les lotos afin de pouvoir offrir plus de couverts le dimanche soir et concilier tous les utilisateurs. Il n'y a donc pas eu d'implication communale dans cette décision.

M. André Blunsch informe le CG que le système de vidéosurveillance à l'école est opérationnel depuis début septembre, suite à l'approbation du règlement d'utilisation par M. le Préfet et le préavis positif du service de la protection des données.

11. Divers

M. Alibert invite les membres du CG pour l'inauguration du sentier du trèfle samedi 21 septembre à 9h00 devant l'Hôtel de Ville.

M. Bellin demande comment s'appliquent les règlements communaux et cantonaux concernant les haies en bordure de route et les problèmes de visibilité que cela engendre si elles ne sont pas taillées pour respecter les distances légales. Comment la commune compte-t-elle agir ?

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, répond que le service de l'édilité note les problèmes rencontrés pour le passage des véhicules avec les haies qui ne sont pas taillées. L'administration écrit alors aux personnes concernées pour mise en conformité de la haie (75 cm du bord de route). Si le propriétaire n'obtempère pas dans le délai imparti, alors la taille est facturée à ce dernier. Bien que la question soit liée au passage des véhicules de l'édilité, si d'autres problèmes sont constatés, alors la même démarche est entreprise. Mais encore faut-il être au courant.

M. Menoud demande si le miroir pour assurer la sécurité des piétons au carrefour de la Croix de Montet va être posé.

M. Pierre-Alain Perroud répond que la demande a été transmise au Service des ponts et chaussées.

Mme Karlen demande où en est le PAL.

M. Jacques-André Vulliens, Conseiller communal, répond que les dernières nouvelles nous laissent espérer un retour à la fin de ce mois.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** invite les participants à partager le verre de l'amitié et lève la séance. Il est 21h35.

Le Secrétaire :

Alexandre Tangerini



Le Président

Roland Dumoulin



